

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE L'EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA
GROSNE
N°42022**

Séance du 24 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le jeudi vingt quatre février, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de JALOGNY, sous la présidence du Président Jean-François BORDET

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

GELIN Daniel, FARENC Jean-François, DELPEUCH Jean-Luc, PONCET Guy, DUPARAY Alexandre, GUENARD Pascal, BORDET Jean-François, DURIAUX Philippe, LABULLE Marc

Procuration(s) :

PARRET Thierry à DUPARAY Alexandre, PROTET Christian à BORDET Jean-François,

Etai(en)t absent(s) :

BURTEAU Gilles, MORIN Jean-Marc, MARTINOT Rémy, THEVENON René

Date de la convocation
14 février 2022

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
24/02/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : DUPARAY Alexandre

01/03/2022

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

et publication du

08/03/2022

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de BORDET Jean-François, après avoir approuvé le compte administratif de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne de l'exercice 2021 (du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021)

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	33 018,11
- un excédent reporté de :	29 922,97
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	3 095,14
- un excédent d'investissement de :	37 808,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	37 808,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : DÉFICIT	3 095,14
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 095,14
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	37 808,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CLUNY le 24 février 2022

Le Président BORDET Jean-François


